



## CONSEIL DE QUARTIER GARGAN



### Réunion du 14 novembre 2018

DGA Vie sociale, Santé et Démocratie locale  
 Direction de la Démocratie de proximité et de  
 la vie associative

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Vidéosurveillance
- 2 - Circulation aux abords du T4
- 3 - Agenda 21
- 4 - Fleurissement
- 5 - Santé
- 6 - Corbeilles de rue
- 7 - Ateliers 2019

# 1

## VIDÉOSURVEILLANCE

### Restitution atelier vidéosurveillance

Le 17 septembre 2018, les conseils de quartier se sont réunis afin d'étudier l'implantation des futures caméras de vidéo-protection par quartier pour l'année 2019 et 2020 .

#### Objectif:

- Définir les priorités par quartier en fonction du ressenti d'insécurité. (délinquance, infraction Code Routier...)
- Consignes suggérées: penser à un meilleur maillage du quartier et sur l'ensemble de la ville, implantation le plus efficient possible en fonction de la configuration des lieux et des voies.

### Descriptif

- 1- Travailler sur la cartographie par quartier sans indication de la vidéo-protection déjà mise en place à ce jour.
- 2- Premier atelier: Les conseillers de quartier étudient l'implantation sur leur propre quartier.
- 3- Deuxième atelier: Rotation et mélange des conseillers de quartier pour étude sur les autres quartiers de la ville.
- 4- Mise en place d'un calque sur la cartographie par quartier afin de comparer la vidéo-protection déjà existante et des projets élaborés par quartier.





## 2 CIRCULATION AUX ABORDS DU T4

### ■ Enjeux:

Dans le cadre de la construction du Tram-Train T4, (place Oissery-Forfry, bd de la République, bd Marx Dormoy, avenue Léon Blum), la circulation des véhicules sera modifiée, notamment sur une partie du bd de la République, qui sera piétonnisée (entre la place O.F. et l'allée Jeanne d'Arc), et dans laquelle, seuls les riverains et commerçants principalement pourront y accéder.

### ■ Objectifs:

Sur une vue d'ensemble du quartier, anticiper les éventuels changements de sens de circulation à réaliser avant la fin des travaux.

**Descriptif des propositions retenues lors du travail de groupe du 13 octobre 2018 (Voir plan ci-joint)**

#### I - inversion du sens de circulation:

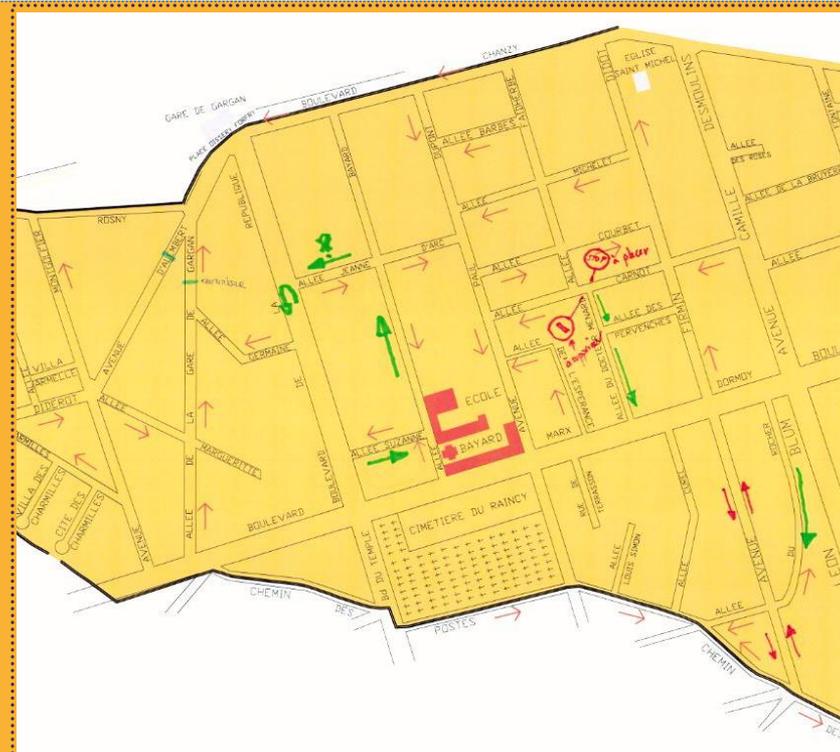
- L'allée Suzanne.
- L'allée Bayard, entre l'allée Suzanne et Jeanne d'Arc.
- L'allée Jeanne d'Arc, entre l'allée Bayard et le bd de la République.
- L'allée du Docteur Ménard, sens unique vers M. Dormoy.
- L'allée du Rocher, entre le bd M. Dormoy et l'allée Firmin Didot.

#### II - modification de la signalisation verticale:

- Un « STOP » à placer sur la rue Carnot à l'intersection avec l'allée du Dr Ménard.
- Retirer le « SENS INTERDIT » sur la rue Carnot entre l'allée du Dr Ménard et l'allée Faidherbe.

#### III – création de zones de ralentissement:

- Avenue d'Alembert et allée de la Gare de Gargan.



## 2 CIRCULATION AUX ABORDS DU T4



**Légende:**  
En bleu: les Sens de circulation existants  
En rouge: les sens de circulation modifiés

3

## AGENDA 21

### UN NOUVEL ATELIER AGENDA 21

- **Février 2018:** présentation du bilan 2017 aux référents Agenda 21 des conseils de quartiers
- **Août 2018:** Constat par les services de la Ville d'une modification nécessaire du plan d'actions de l'Agenda 21, rendue nécessaire par certains transferts de compétence et la mise en œuvre de plusieurs actions

#### • Méthodologie nouvelle forme d'atelier:

- Choix **d'une ou deux actions** par volet (Environnement, Economique et Social) sur la base des actions conservées sur l'Agenda 21 (23 sur 30 - cf. tableau ci-contre)
- **Proposition d'un projet concret à mettre en œuvre** par action choisie



➤ PROCHAINES ETAPES

## 3 AGENDA 21

### UN NOUVEL ATELIER AGENDA 21

- **Février 2018:** présentation du bilan 2017 aux référents Agenda 21 des conseils de quartiers
- **Août 2018:** Constat par les services de la Ville d'une modification nécessaire du plan d'actions de l'Agenda 21, rendue nécessaire par certains transferts de compétence et la mise en œuvre de plusieurs actions

#### • Méthodologie nouvelle forme d'atelier:

- Choix **d'une ou deux actions** par volet (Environnement, Economique et Social) sur la base des actions conservées sur l'Agenda 21 (23 sur 30 - cf. tableau ci-contre)
- **Proposition d'un projet concret à mettre en œuvre** par action choisie

ENVIRONNEMENT	
1	Préserver les quartiers pavillonnaires existants
2	Valoriser et protéger le patrimoine urbain, architectural et paysager
3	Améliorer les circulations douces et vertes
4	Mettre en œuvre la charte ville fleurie-ville propre
6	Mettre en œuvre la charte de la qualité urbaine, architecturale et environnementale
7	Favoriser une architecture durable et intégrée
8	Intégrer une approche environnementale dans les projets urbains
9	Développer des équipements publics à différents échelles

ECONOMIQUE	
11	Renforcer le commerce de proximité
13	Assurer la qualité des offres
14	Dynamiser les marchés forains
15	Développer des services résidentiels d'intérêt collectif
17	Favoriser l'accès à l'emploi et promouvoir l'égalité des chances
19	Développer l'offre de service dans le domaine de la santé

SOCIAL	
21	Favoriser la participation citoyenne intergénérationnelle
22	Promouvoir la solidarité locale
23	Sensibiliser les citoyens au développement durable, en particulier la jeunesse
24	Soutenir les associations en lien avec le développement durable
25	Mettre en œuvre la charte Ville-bailleurs sociaux
26	Développer une politique d'achats éco-responsables
27	Améliorer le traitement des déchets de la collectivité
28	Développer une restauration scolaire éco-responsable
29	Améliorer la qualité de l'accueil
30	Mettre en place un plan de déplacement entreprise

### ➤ PROCHAINES ETAPES

**3 AGENDA 21**

**AGENDA 21 de Livry-Gargan**  
 DG Développement Urbain et Economique



**8 Intégrer une approche environnementale dans les projets urbains**

**ENJEUX**  
 La ville a mis en avant à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, sa volonté de diminuer les impacts environnementaux des projets urbains sur son territoire.  
 Le réel manque de stationnement dans son territoire nécessite le développement d'espaces dédiés mais aussi l'amélioration de ses espaces urbains existants, donnant à voir une autre manière de se déplacer en ville.

- PROJETS**  
 1. Systématiser l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) dans les conceptions urbaines des secteurs d'OAP.  
 2. Développer l'offre de stationnement aux abords du T4  
 3. Elaborer un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public.

- INDICATEURS D'EVALUATION**  
 • Nombre de projets respectant l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU)  
 • Nombre de nouveaux projets de stationnement aux abords du T4  
 • Réalisation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public.

- PILOTE**  
 • Elu référent: Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan  
 • Elus associés: Gérard PRUDHOMME – Gérard LANTERI  
 • Service référent: DG Développement Urbain et Economique  
 • Service associé: DGST

- PARTENARIATS**  
 • STIF  
 • Opérateurs privés

- CALENDRIER**  
 • Dès 2016

- PROCHAINES ETAPES**  
 Oct.-nov. 2018: Conseils de quartiers: rappel des objectifs de l'atelier 03/12/2018:  
 Présentation du bilan 2018 de l'Agenda 21 par la Ville  
 Point d'étape projets des référents A21

4 FLEURISSEMENT



- Surfaces gazonnées
- Massifs arbustifs
- Massifs floraux
- Végétalisation durable



### Présentation des axes santé et nomination d'un référent

*«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» et elle représente «l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale».*

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.



### Présentation des axes santé et nomination d'un référent

*«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» et elle représente «l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale».*

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.

### Le contrat local de santé

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Le contrat local de santé est mis en œuvre sur un territoire identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques et s'appuie sur des démarches participatives : démocratie sanitaire et locale.

### Axes du Contrat Local de Santé et groupes de travail

1. Accès aux soins et parcours de santé
  2. Prévention et promotion de la santé
  3. Santé psychique, mentale et handicap
  4. Addiction, santé sexuelle et lutte contre les IST
  5. Santé et environnement
  6. santé des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes
- 3 réunions de travail par axe d'ici juin 2019



### Présentation des axes santé et nomination d'un référent

«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» et elle représente «l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale».

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.

### Le contrat local de santé

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Le contrat local de santé est mis en œuvre sur un territoire identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques et s'appuie sur des démarches participatives : démocratie sanitaire et locale.

### Axes du Contrat Local de Santé et groupes de travail

1. Accès aux soins et parcours de santé
  2. Prévention et promotion de la santé
  3. Santé psychique, mentale et handicap
  4. Addiction, santé sexuelle et lutte contre les IST
  5. Santé et environnement
  6. Santé des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes
- 3 réunions de travail par axe d'ici juin 2019



### La mission du conseiller de quartier référent santé

- Faire remonter les besoins exprimés par les habitants
- Relayer l'information sur les actions menées : ateliers nutrition, parcours santé
- Participer aux groupes de travail du Contrat Local de Santé
- Participer à l'élaboration des projets de santé

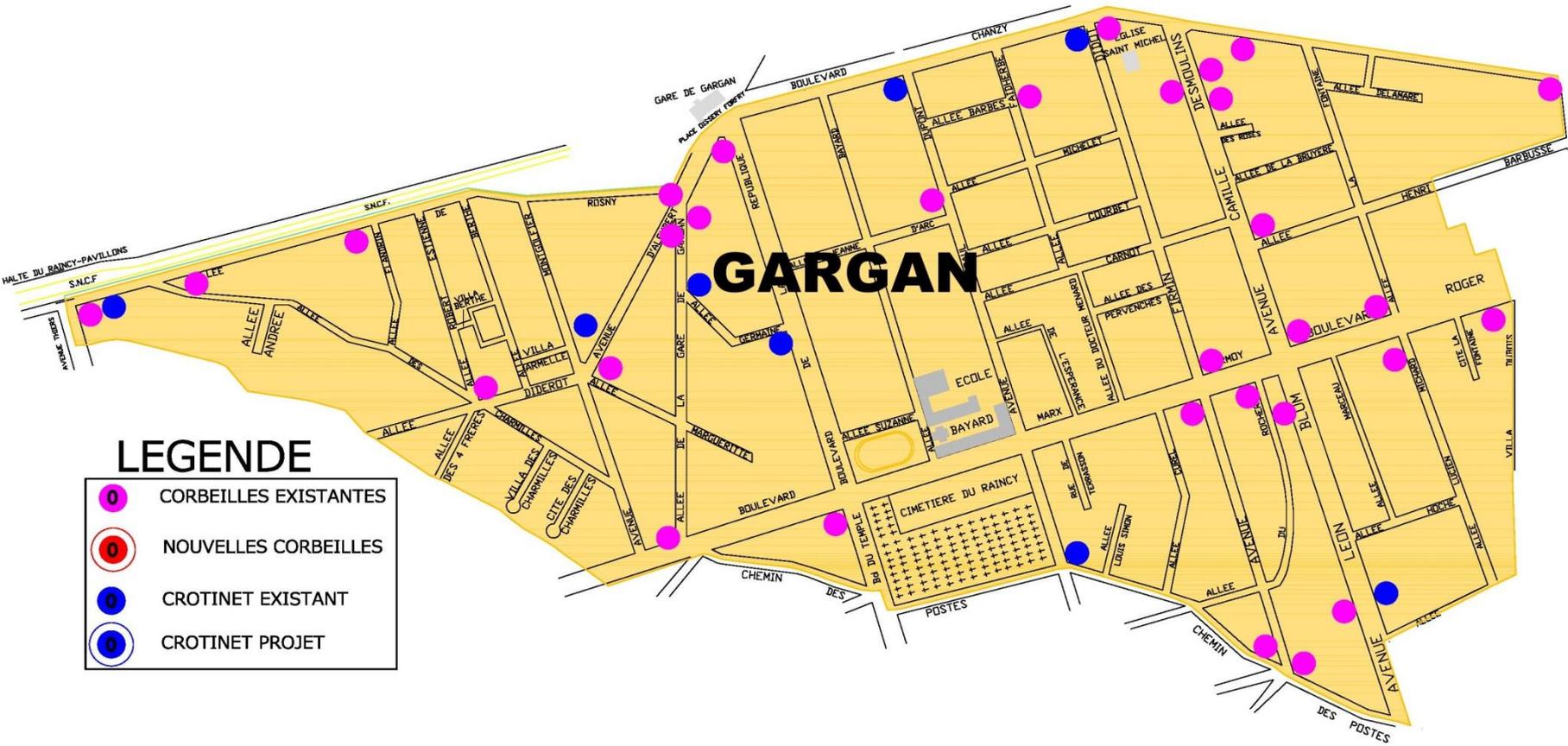
### Les prochains rendez-vous

Ateliers santé jeudi 29 novembre :

chaque référent santé viendra avec 3 habitants de son quartier (homme/ femme , étudiant / actif / inactif, diversité d'âge)

## 6 CORBEILLES DE RUE

■ Réflexion sur l'implantation de 10 nouvelles corbeilles de rue



➤ PROCHAINES ETAPES  
 Restitution fin novembre 2018



## CONSEIL DE QUARTIER GARGAN



### Réunion du 14 novembre 2018

DGA Vie sociale, Santé et Démocratie locale  
 Direction de la Démocratie de proximité et de  
 la vie associative

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Vidéosurveillance
- 2 - Circulation aux abords du T4
- 3 - Agenda 21
- 4 - Fleurissement
- 5 - Santé
- 6 - Corbeilles de rue
- 7 - Ateliers 2019**

## CONSEIL DE QUARTIER GARGAN



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Remerciements :

**Romain PICCININI** : Chef de Service Police Municipale  
**Lorenzo DRAGO** : Chef de service Travaux et éclairage publics  
**Elise MATHIEU** : Chef de service Développement urbain  
**Stéphane MORINI** : Chef du service Espaces Verts  
**Coralie CHANEL** : Responsable Santé Publique et Handicap



**Vos élus :**

**M. Salem AIDOUDI**,  
 Adjoint au Maire en charge de la  
 Tranquillité publique, de la démocratie  
 participative et de la citoyenneté.



**Gérard LANTERI**,  
 Adjoint au Maire en charge des  
 Quartiers, des déplacements urbains,  
 du stationnement, et de la circulation

**Direction de la démocratie de proximité et de la  
 vie associative**

Jean-David CADET, Directeur  
 Céline NOALLY, responsable des Conseils de quartier

Quartiers@livry-gargan.fr